Participation et accès des femmes aux technologies de l'information et de la communication

2003/2047(INI) - 10/07/2003

Dans la perspective du premier sommet sur la Société de l'information qui se tiendra à Genève en décembre 2003, la commission a adopté un rapport d'initiative de Mme Anna KARAMANOU (PSE, GR) sur les femmes dans la nouvelle société de l'information. Il observe tout d'abord que si la société de l'information et l'accès aux technologies de l'information et de la communication sont largement considérés comme "non sexistes", cette perception est fallacieuse puisque des études et des données font apparaître un déséquilibre persistant entre hommes et femmes - au détriment des secondes - dans la formation et les emplois liés aux TIC. Dans la plupart des pays européens, moins de 20% des étudiants dans le secteur des TIC sont de sexe féminin et plus rares encore sont les femmes créant leur propre entreprise ou occupant des postes à responsabilités dans cet important secteur. Cette tendance est particulièrement décevante du fait que 60% des emplois créés ces cinq dernières années l'ont été dans le secteur des TIC. Pour atteindre les objectifs de Lisbonne de créer une société dynamique basée sur le savoir et d'améliorer le taux d'emploi, il s'agira d'associer pleinement les femmes à tous les niveaux de la société de l'information, y compris la politique et la gestion du secteur des TIC. La Commission et les États membres ont dès lors été invités à prêter une attention particulière aux femmes menacées d'être exclues des bénéfices de la société de l'information (femmes plus âgées, chômeuses, femmes disposant de faibles revenus, immigrantes, appartenant à des minorités ethniques, femmes handicapées), afin d'éviter la mise en place d'une société à deux vitesses. La Commission a également été invitée à recueillir systématiquement des données sur les différences structurelles relevées dans le secteur des TIC, ventilées par sexe. La commission suggère plusieurs pistes pour aider les femmes à participer à la société de l'information : - les fonds structurels et notamment le fonds social peuvent être sollicités pour financer la formation aux TIC, s'agissant plus particulièrement de l'accès ou du retour au marché de l'emploi pour les chômeuses; - les États membres doivent promouvoir l'intégration des TIC dès le début de l'enseignement primaire afin de susciter chez les jeunes filles une propension plus naturelle envers les TIC et de contrer l'apparition plus tard dans leur existence d'une attitude stéréotypée à l'égard des TIC; - l'école, l'université et les services d'orientation scolaire devrait adopter une approche plus proactive pour encourager la participation des filles aux formations des domaines techniques et technologiques, y compris aux différents programmes de formation professionnelle en dehors du système de l'enseignement scolaire, tels que les apprentissages TIC; - l'accès aux TIC doit être abordable. Les députés invitent également la Commission à veiller à ce que l'assistance financière communautaire -pré-adhésion et post-adhésion- en faveur des nouveaux États membres de l'UE reconnaisse une priorité plus grande aux programmes éducatifs et professionnels offrant aux chômeuses une formation aux TIC afin d'accroître leurs chances sur le marché de l'emploi. Enfin, la Commission est invitée à promouvoir dans les pays en voie de développement des programmes dans le domaine des TIC permettant aux femmes de participer à l'organisation de l'économie et de la société nouvelles. La Commission est invitée à étudier, avec les milieux industriels, comment la technologie et les produits TIC pourraient être mis, le plus largement et au meilleur prix possible, à la disposition des PVD, afin d'éviter que ne s'aggrave la fracture entre ceux qui peuvent se permettre d'acheter des technologies onéreuses et les masses qui ne le peuvent pas.